

Questions orales

du juge Moshansky un rapport extrêmement complet et détaillé, qui contient 191 recommandations. Quarante-neuf pour cent de ces recommandations sont déjà en voie d'être appliquées.

Des mesures ont été prises immédiatement à la suite du dépôt, par le juge Moshansky, de deux rapports provisoires. Et si nous avons un excellent palmarès en ce qui concerne la sécurité, c'est parce que, depuis dix ans, le nombre d'accidents dans l'espace aérien canadien a diminué.

Selon ce que dit le juge Moshansky, il fait confiance aux normes de sécurité aérienne au Canada. Interrogé ce matin par un membre de la presse, il a répété qu'il n'avait personnellement aucune appréhension de voyager par avion au Canada.

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Monsieur le Président, pour reprendre les propos du juge Moshansky, cet accident n'est pas arrivé par hasard; on lui a permis de se produire. Mais il aurait pu être évité.

Dès 1985, le rapport du groupe de travail Nielsen a conseillé au gouvernement «d'augmenter immédiatement les ressources consacrées à la délivrance des permis, à la certification et aux mesures d'application dans la réglementation de la sécurité aérienne». Faisons-le.

Pourquoi le gouvernement a-t-il choisi de ne tenir aucun compte de ce conseil et a-t-il en fait diminué les ressources et ainsi compromis la sécurité au nom de la politique économique?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, tout d'abord, je voudrais dire que j'ai informé ce matin le public que je ne vois aucun inconvénient aux 191 recommandations contenues dans le rapport du juge Moshansky.

J'ai aussi indiqué que, si ce rapport était une décision du tribunal, j'aurais demandé immédiatement à nos avocats de se pourvoir en appel. Je m'oppose énergiquement aux termes qui ont été utilisés et qui ont tendance à faire porter la responsabilité à des milliers d'hommes et de femmes qui ont travaillé et travaillent toujours à Transports Canada et pour les transporteurs aériens.

Il est absolument absurde de laisser entendre que ces personnes ont peut-être laissé un accident se produire.

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Monsieur le Président, les centaines d'hommes et de femmes qui travaillent à Transports Canada, les fantassins de ce ministère, ne sont pas responsables. Ce sont eux qui sont venus voir

le ministre pour le rendre responsable, lui et ses programmes, de ce qui est arrivé. C'est ce qui s'est passé.

Le juge Moshansky a dit très clairement ce matin, que la déréglementation des transports aériens est entrée en jeu avec une politique gouvernementale illogique de compression budgétaire. C'est ce qu'il a dit.

Le vice-premier ministre a été averti par les fantassins de Transports Canada, dont nous avons parlé, que la déréglementation compromettait la sécurité. Il en a été avisé et il n'a rien fait. Le vice-premier ministre doit une explication aux Canadiens.

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, dans sa déclaration ce matin, le juge Moshansky a dit, entre autres: «Après plus de deux ans d'enquêtes poussées et d'audiences publiques, j'ai conclu que cet accident n'est pas arrivé par hasard. On l'a laissé se produire.» Plus tard, il a ajouté: «[. . .] encourageant ainsi l'attitude des sociétés propice aux accidents».

Cela ne rend pas justice, je pense, à ces milliers d'hommes et de femmes qui travaillent toujours dans l'aviation canadienne, ou qui ont y travaillé, et qui sont des personnes dévouées déployant tous leurs efforts pour assurer la sécurité des transports aériens canadiens, parce que nous n'avons eu l'année dernière que 449 accidents pour 5 millions de vols. Cela représente une amélioration de 35 p. 100 par rapport à 1981.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, cinq ministres des Transports successifs ont déclaré à la Chambre qu'en matière de déréglementation économique, la sécurité ne sera pas comprise.

Dans le rapport qu'il a rendu public ce matin, le juge Moshansky a montré qu'il s'agissait de paroles creuses. Toute une série de rapports internes remontant aussi loin que 1984 et se poursuivant après le dépôt du Livre blanc intitulé *Aller sans entraves* avaient prévenu le ministre des Transports des dangers de la déréglementation pour la sécurité. Des députés sont intervenus à plusieurs reprises à la Chambre pour faire remarquer la même chose au ministre des Transports.

Sachant tout cela, pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas apporté les changements nécessaires afin de prévenir des accidents comme celui de l'écrasement d'avion à Dryden?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, je répéterai encore une fois pour mon collègue d'en face que nous avions 456 inspecteurs en 1984-1985, et que leur nombre est passé à 569 en 1991-1992.